



Liberté • Égalité • Fraternité

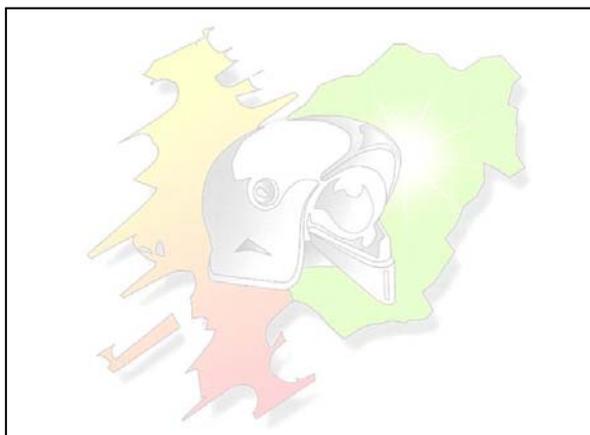
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORREZE

RECUEIL SPECIAL

sommaire détaillé du recueil n° 3 du 7 février 2005
des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze

**règlement opérationnel
du service départemental d'incendie et de secours
de la Corrèze**



Document certifié conforme, édité par la préfecture de la Corrèze

www.correze.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Denis Olagnon, secrétaire général de la préfecture

conception et impression : bureau des moyens et de la logistique

dépôt légal : 1945 - n° issn : 0992-9444

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORREZE

Groupement des services opérationnels

2005-02-0107 - Règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze - mise à jour du 28 décembre 2004.

RECUEIL SPECIAL

CHAPITRE 1 – Généralités

- A – Mission des services d'incendie et de secours
- B – Rôle du préfet et du maire
- C – Le directeur départemental des services d'incendie et de secours

CHAPITRE 2 – Organisation territoriale

- A – Généralités
- B - Les centres d'incendie et de secours du corps départemental

CHAPITRE 3 – Organisation opérationnelle

- A – Généralités
- B - Le C.T.A. : le centre de traitement de l'alerte
- C – Le C.O.D.I.S. : le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
- D – L'organisation du commandement
- E – Le plan de défense des communes
- F - Les matériels

CHAPITRE 4 – Dispositions opérations permanente Erreur ! Signet non défini.

- A – Maintien d'un service opérationnel minimum
- B – Les unités opérationnelles spécialisées
- C – Les notes opérationnelles sur les groupes d'intervention pré-constitués
- D – les renforts hors département sur demande de l'état-major de zone

CHAPITRE 5 – Le service de santé et de secours médical (S.S.S.M.)

CHAPITRE 6 – La prévention

CHAPITRE 7 – La prévision

CHAPITRE 8 – La formation

ANNEXES

GLOSSAIRE